

COVID-19. La FSU réagit aux annonces de Jean-Michel Blanquer

« Ce ne sera pas à une rentrée sereine »

INTERVIEW

Martine Quesnel

Cosecrétaire

départementale

de la FSU-SNU

Mercredi, le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a annoncé un certain nombre de mesures concernant le protocole sanitaire en vigueur pour la rentrée de septembre. La plus importante d'entre elles : les élèves de plus de 12 ans non vaccinés seront « évincés », selon ses termes, et devront suivre les cours en distanciel si un élève de la classe est contaminé par la Covid-19. Qu'en pense le syndicat ?

Rien que le mot « évincé » est très fort. On parle bien d'enfants dans des écoles qu'ils voulaient à tout prix maintenir, et là certains seront discriminés. Alors même qu'ils ne peuvent pas décider eux-mêmes de leur vaccination, puisque ce choix revient aux parents. Résultat : certains élèves seront stigmatisés, pointés du doigt. Et cela n'arrangera pas le problème du décrochage scolaire.

Dans ce cas, les cours pourront être à la fois en présentiel et en distanciel. Comment organiser cela ?

Tout le monde le redoutait. Sauf que les enseignants n'ont pas le don d'ubiquité, ni les parents qui devront travailler et faire en sorte que les enfants en distanciel puissent suivre les cours à la maison. C'est le même problème, encore, que l'année précédente. En un mois, aucun établissement n'a les moyens d'équiper les salles de classe de caméra. On ne s'attend pas à une rentrée sereine.

Qui sera chargé de vérifier si les élèves sont vaccinés ? Le pass sanitaire sera-t-il appliqué à l'école ?

C'est la grande question. On n'a pas de statut particulier pour s'en charger. A priori, il n'y aura pas de pass sanitaire. Mais dans ce cas, effectivement, comment vérifier ?

Quatre scénarios d'application du protocole sont prévus selon la situation sanitaire...

Oui, mais aucun seuil clair n'est défini selon le scénario. Il pourrait y avoir des hybridations systématiques si la situation sanitaire est trop grave. Ce dont on est sûr c'est que le port du masque sera obligatoire pour les élèves comme le personnel.

Par ailleurs, en cas de contamination, les 6^e verront leurs classes fermées, comme en primaire, car beaucoup n'ont pas encore 12 ans.

Qu'en est-il de la vaccination des enseignants ?

Aux dernières nouvelles, les enseignants ne sont pas obligés d'être vaccinés. Si l'un d'eux est contaminé, il s'isole. Mais, encore une fois, il n'y a pas de vivier de remplaçants suffisamment important pour pallier à son absence puisqu'ils suppriment des postes. La pandémie aurait dû déboucher sur des créations de postes pour faire face aux disparités subies par les élèves.

propos recueillis

par Romain LE BRIS



En cas de contamination, les élèves de plus de 12 ans non vaccinés devront suivre les cours en distanciel, et en 6e, toute la classe sera fermée.